TABIF D'ABONNEMENT :

13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. 

. Un an. . . 50 fr. Trois mois. . . 15 fr.

Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42

Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONOME.

Abonnements et Annonces sont reçus : a ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 hs. à PARIS chez MM, HAVAS, LAFFITE et Co. place de la Bourse, 8,9 et rue Notre Dame-des-Victories, 28, de BRUXELLES, à l'Office de Publicire.

# CONDAMNATION DU CAPITAINE DREY A LA DÉPORTATION PERPÉTUELLE

ROUBAIX, LE 23 DÉCEMBRE 1894

LES CROIX CIVILES

"Mais ils sont tous chevaliers de la necevoir avec indifférence. Et si même les abus sont inévitables, ains que le disait M. Thiers, quand il s'agit de récompenses données à des houses et au d'autres hommes par d'autres hommes, au moins devons la Capanieurs, dont certains réfléchissent à the la caisses des financiers et des tenanciers de tripots.

Le but que se propose M. de Montfort seration sur l'application de la peine la caracteristic de commis avec les circonstances nous rechercher, à tout prix et de bonne foi, le moyen d'en déminuer le nombre. Le but que se propose M. de Montfort seration sur l'application de la peine la Capanieurs, dont certains réfléchissent à til atteint, si sa proposition est votée? Dans desemparer par le président, les juges et le vant les caisses des financiers et des tenanciers de tripots.

Le but que se propose M. de Montfort seration de la peine diatement sur l'application de la peine les cutients au l'application de la peine les cutients avec les circonstances de gestions, la délibération sur l'application de la peine les caisses des financiers et des tenanciers et des tenanciers et des tenanciers et des tenanciers de tripots.

Hélas! oui.

motivée; et particulièrement, s'il s'agit d'un fait méritant une récompense exceptionnolle, actions d'éclat,
cutyres scientifiques, litteraires ou artistiques, découvertes, inventions ou services hors ligne rendus
au pays sous une forme quelconque, mention complète, précise et oxplicité de ces titres doit être
l'aite aous la responsabilité du ministre compétent
Act. 3. Les projets de décret portant nomination ou promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur seront communiqués au conseil de l'ordre, qui
vérifiera si les nominations ou promotions sont faites
en conformité des lois, réglements et décrets en vigueur.

commission, mais la législature prit fin et la proposition fut enterrée.

Les incidents de ces derniers temps ont décidé M. de Montfort à saisir à nouveau la Chambre de son ancienne proposition. Il la fuit précéder d'observations judicieuses que nous allons reproduire en partie. Après avoir rappelé qu'en d'autres temps, dit-il, et surtout depuis la guerre de 1870, on avait cru trouver le remède à l'abus de la distribution des croix civiles, en limitant avec sévérité le chiffre des croix à accorder, le député de l'abus de la distribution des des la distribution des croix civiles, en limitant avec sévérité la chiffre des croix à accorder, le député de l'abus de la distribution des croix civiles, en limitant avec sévérité la chiffre des croix à accorder, le député de l'abus de la distribution des croix civiles, en limitant avec sévérité la diff.

trouver le remède à l'abus de la distribution des croix civiles, en limitant avec sévérité le chiffre des croix à accorder, le député de la Seine-Inférieure ajoute:

"Mais comme le nombre de celles données à la faveur n'a jamais diminué, il en est uniquement résulté que, par suite de l'insuffisance des croix disponibles, beaucoup de services très sérieux et des plus méritants sont aujourd'hui privés d'une légitime récompense. "M. de Montfort n'est point partisan de restreindre aux seuls militaires la croix de la Légion d'honneur:

"Elle aussi, dit-il, deviendrait une sorte de "merrite" spécial, et sa valeur serait amoindrie; car si le prestige de la croix militaire, vaillamment conquise sur le champ de bataille, rejatilit, trop largement paut-être, sur certaines croix civiles, moins noblement gaguées; la gloire impérissable des grands bienfaiteurs de l'humanité, dans les sciences ou dans les arts, rejaillit à son tour sur l'ordre tout entier.

"L'idée de l'empereur Napoléon l'er, instituant la Légron d'homneur, c'att grandtose en effet; la pensée nestreindre aux seuls militaires la croix de la Légion d'honneur:

"Elle aussi, dit-il, deviendrait une sorte de "mérite "spécial, et sa valeur serait amoindrie; car si le piestige de la croix militaire, vaillamment conquises sur le champ de hataille, rejallit, trop largement peut-dère, sur certaines croix civiles, moins noblement genées', la gloire impérissable des grands bienfaiteurs de l'humanité, dans les sciences ou dans les arts, rejaulit à son tour sur l'ordre tout entier.

"L'idée de l'empereux Napolèon le, instituant la legueure ou ceux de la science, une embet de la guerre ou ceux de la science, une embet de l'aus les champs de bataille, qu'illa soient ceux de la guerre ou ceux de la science, une émulation glorieuse, devait être féconde.

"L'idée elle-mémé, dans sa conception primitive, ni pas cessé d'étre féconde; et, sans rappeler ici des faits doulour reux, qui sont dans lousel les mémoires, — et qui doivent y demeurer comme un alutaire enssignement, — chacun doit reconnaitre que des mesures s'imposent pour garantir la valeur morale d'une institution destinée à recompenser le dévoument au devoir et à la patrie.

"Car si le scandale ne fut, à vrai dire, qu'une extended au sur server à dégager les trottoirs.

La salle pouvant conlent à peine une tous ele scurieux n'y pour vent plus arriver à dégager les trottoirs.

La salle pouvant ouleur à peine une tou entre la su saince de 15 au sainte de se curieux n'y pour reur que lous ête curieur de personnes assente que lous es curieux n'y pour reur de la se curieux n'y pour reur que les dépasts sont tre une lous est extende per la sainte de la sainte que lous es curieux n'y pour reur que les dépasts sont de la sainte que lous es curieux n'y pour reur que les dépasts and tre que lous es curieux n'y pour reur que les dépasts and tre que lous es curieux n'y pour le sainte de font que la suit de pur de la suit de pur de la suit de pur de la suit de la su

Hélas! oui.

Chevalier le chanteur Trocart; chevalier le chanteur Camille Dreytus; chevalier le chanteur Camille Dreytus; chevalier le baron Heffter; chevalier aussi le plus bruyant de tous, Canivet du Paris! Et que d'autres boutonnières fleuries « pour services exceptionnels qu'on n'ose pas les énumèrer au Journal officiel!

L'abus que nos ministres font et ont fant de la Légion d'honneur avait icon suits aussi le plus l'on n'accorde à un prendre sa retraitée et comme couronnement d'une carrière consacrée tout entière à la patrie.

Ce jugement ne reproduit ce qui du reste le rendrait neul, ni les réponses de l'accusé, ni les dépositions des juges; 2º les nome, prénoms, profession et de rousei de l'accusé, 3º le recevoir une croix que l'on n'accorde à un on, prénoms, profession et de rousei de l'accusé, 3º le recevoir une croix que l'on n'accorde à un on, prénoms, profession et de rousei de l'accusé, 3º le recevoir une croix que l'on n'accorde à un on, prénoms, profession et de rousei de l'accusé, 3º le recevoir une croix que l'on n'accorde à un on, prénoms, profession et de rousei de l'accusé, ni les réponses de l'accusé, ni les dépoistons de souseilles de l'accusé, s' le recevoir une croix que l'on n'accorde à un on, prénoms, profession et de rousei de l'accusé, fil les desoincile de l'accusé, s' le surfonce. Il de vierne, prenoms, profession et de rousei de l'accusé, s' le surfonce. Il de vierne, prenoms, profession et de rousei de precevoir une croix que l'on n'accorde à un on, prénoms, profession et de rousei de l'accusé, s' le surfonce. Il de vierne, prenoms, profession et de rousei de rousei de l'accusé, al n'en de l'accusé, al n'en de l'accusé de l'a

n'ose pas les énumérer au Journal officiel!
L'abus que nos ministres font et ont fatt de la Légion d'honneur avait inspiré, en 1892, à M. le vicomte de Montfort, député de la Seine-Inférieure, une proposition de loi dont voici le texfe:

Les articles 2 et 3 de la loi du 25 juillet 1873 sont modifiés ainsi qu'il auit:

Art. 2. — Les décrets portant nomination ou promotion dans la Légion d'honneur seront insèrés, sous peine de nullité, au Journal officiel et au Bultetin dez lois.

Ces décrets donnent, pour chaque nomination ou promotion, l'exposé sommaire des services qui l'ont motivée; et particulièrement, s'il s'agit d'un fait moritant une récompense exceptionnelle, actions d'éclât, cuyrées scientifiques, litéraires ou artistiques, découvertes, inventions ou services hors ligne rendus

de haute trahison OU CAPITAINE DREYFUS

en conformité des lois, règlements et décrets en vigueur.

La suite de cette vérification, sera mentionnée dans
chaque détret.

En outre, si des services exceptionnels sont indiqués au décret, le consoil de l'ordre, après en avoir
examiné la valeur, émettre, aur ces propositions, un
avis consultatif, mais qui devra être mentionné dans
le décret.

Cette proposition fut prise en considération
par la Chambre le 30 mars 1892, et le 25
janvier 1895 elle décida la création d'une
commission, mais la législature prit fin et
la proposition fut enterrée.

Les incidents de ces derniers temps ont
Memange, accompagdé de son secrétaire. Nous l'arrèloss au passage.

Quatrième audlence

Paris, 22 décembre. — La consigne est toujours aussi
régoureus; lant que les échas n'auront pas été déclarés
cés, il ne sera permis à personne de pendèrer dans la lés séances.

Paris, 22 décembre. — La consigne est toujours aussi
régoureus; lant que les échas n'auront pas été déclarés
calle des séances.

Paris, 22 décembre. — La consigne est toujours aussi
régoureus; lant que les échas n'auront pas été déclarés
câle, il ne génére de décre de un peu plus nombreux qu'hier; cependant los curleux sont toujours
area.

Paris, 22 décembre. — La consigne est toujours aussi
régoureus; lant que les échas n'auront pas été déclarés
câle des séances.

Paris, 22 décembre. — La consigne est toujours aussi
régoureus; lant que les échas n'auront pas été déclarés
câle des séances.

Paris, 22 décembre. — Le gouverneur militaire de Paris
acte.

Paris, 22 décembre. — Le gouverneur militaire de Paris
acte.

Paris, 22 décembre. — Le gouverneur militaire de Paris
acte.

Paris, 22 décembre. — Le gouverneur militaire de Paris
acte.

Paris, 22 décembre. — Le gouverneur militaire de Paris
acte.

Paris, 22 décembre. — Le gouverneur militaire de Paris
acte.

Paris, 22 décembre. — Le gouverneur militaire de Paris
acte.

Paris, 22 décembre. — Le gouverneur militaire de Paris
acte.

Paris, 22 décembre. — Le gouverneur militaire de Paris
acte.

Paris, 22 décembre. — Le

Le Conseil reprend seance

A sept heures, après 70 minutes de délibéré, le conseil reprend séance.
L'émolion de l'assistance est à son comble. Tous les officiers membres du conseil, la tête converte, reprennent teurs places de préséance, pendant que la garde leur rend les honneurs.

Tous les yeux sout fixés sur eux, mais ils observent une impassibilité absolue et ils so lionnent debout avec une raideur toute militaire.

Devant la table en fer à cheval, d'une yonx grave et brève, le colonel-président donne lecture de la sentence.

Au mot: peuple français, lous les officiers portent la main au képi.

Voici les parties essentielles de l'arrêt:

### LE JUGEMENT

« Au nom du peuple français, le premier Conseil de guerre a rendu le jugement dont

la teneur suit:

» Sur l'unique question posée: Dreyfus
Alfred, capitaine d'artillerie, est-il coupable
d'avoir livré à une puissance étrangère un
certain nombre de documents secrets intéressant la défense nationale? le Conseil, à l'unanimité, a répondu : Oui.

«Sur l'application de la peine, à l'une nimité, le Conseil condamne le capi-

# **DÉPORTATION PERPÉTUELLE**

dans une enceinte fortifiée, et à la dégradation militaire.

# DANS LA SALLE

On se rend compte de l'émotion causée par un te arrêt, arrêt qui a été aussi rigoureux que le code mil taire le permettait. Le public s'éconie lentement, en commentant avec une extreme animation cette douloureuse affaire, et son ler ole épilogue. De la foule, une voix s'élève : « Ce n'est pas assez ! Un autre cri retentit avec force : « Vive la Patrie !

Dans la rue du dehors est encore plus surexcilé el au at. Quelques cris de : « A has la Prusse! »

plus violent. Queiques cris de : « A Das la Prusso font entendre. En somme, la satisfaction est générale. Pou à peu, la foule se disperse dans les voies centes : la rue du Cherche-Midi reprend son aspec sible.

Retour au Cherche-Midi

s, 7 h. 35. — Les sergents de ville,en cordon, la haie, du conseil de guerre à la prison le Midi.

raris, 7 h. 30. — Les sergents de ville, en cordon, ratsaient la haie, du conseil de guerre à la prison du
Cherche Nidi.

Dreylas, un attendait le jugement dans la salle de
l'infirmation de l'hôtel du conseil de guerre,
les menotles, à sept heures an quasit de guerre,
ll élait suivi par le lieutenant de la garde républicaine,
qui ne l'a pas quitié depuis le commencement des débals, escorté de deux soldats portant l'arme et du greffier du conseil.

L'ex-capitaine marchait d'un pas alerte. Il avait rabattu, sur les yeux, le capuclon de sa pélerine.

En passant dans le court espace qui sépare l'hôtel du
conseil de la prison, l'ex-officier a été invectivé furieusement par les sergents de ville et les rares personnes
qui avalent pu séjourner à la porte du conseil de guerre.

Le nour voi en revision.

soment par les sergents de ville et les rares personnes qui avaient pu séjourner à la porte du conseil de guerre.

Le pourvoi en revision.

Paris, 22 décembre. — Les parlisans du capitaine Dreyfus ne semblent pas mettre en doutel que le condamné se pourvoira de suite devant le conseil de révision.

M' Demange déciarait hier qu'il avait déja, avant le prononcé du huis clos, desc ou trois cas certains de cassation. Cr, la situation est been nette : le capitaine Breyfus et le conseil per se de cassation. L'article 80 du code utilitaire est formel sur ce point.

Compose d'un général de trigade président, de deux coloneis on lieutenants-coloneis, de deux commandants, soit cinq juges en tout.

La déclaration de recours est reque par le greffier ou par le secrétaire de la prison.

S'il n'y a pas de recours en revision, et si, aux termes de l'article 80 du code militaire, le pourvoi en cassation est intendit, le jugement est executé dans les vingt-quatre heures.

Enfin, si le recours est rejeté, et si, aux termes de l'article 80 déjà cité, le pourvoi ext intendit, le jugement est executé dans les vingt-quatre heures.

Enfin, si le recours est rejeté, et si, aux termes de l'article 80 dejà cité, le pourvoi ext intendit, le jugement est executé dans les vingt-quatre heures.

Enfin, si le recours est rejeté, et si, aux termes de l'article 80 dejà cité, le pourvoi ext intendit, le jugement est executé dans les vingt-quatre heures.

La mobile du orime

Le mobile du crime

L'article 75 du code pénal

C'est en verlu du code pénal, article 75, et non code militaire comme on l'avait cru tout d'abord, que Dreytus a été condamné. Cet article stipule la peine de mort, mais la loi de 888 syant abolt la peine de mort en ma-lière politique, le traitre a aius: échappé au châtiment suprême. Le jazement porte en outre que Dreyfus est condamné aux frais envers l'Etat. Le délai d'appel

En verlu de l'article 148 du code militaire, le condam-né a vingl-quatre beures pour se pourvoir en révision, à partit de l'expiration du jouro ne la lecture du jugement lui a été faile, c'est-à-dire qu'il a ju ;qu'à dimanche à minuit.

La notification C'est à sa rentrée à la prison militaire que Dreyfus été conduit dans la cour de la prison, pour entendre, levant la garde assemblée, la lecture du jugement qui le

icappe.

Celle lecture lui a été faite sur l'ordre du commandant
Celle lecture lui a été faite sur l'ordre du commandant
Brissel, jer le greffier militaire. Dreyfus, dans la position du soldat sans arme, a écoulé sans broncher la lecture de celle terrible sentence.

Après cette imposante scène, qu'éclairaient lugubrement deux falots, l'ex-capitaine a été reconduit dans sa cellule, où un diner lui a été servi par un restaurateur du quarier; une colelette de mouton, des croquettes de pontmes de terre et du fromage composaient ce repas, auquel l'ex-capitaine a d'aitleurs à peine touché. Il n'a cessé de se promener de long en large dans son étrofte cellule, mâchonnant lièvreusement un cigare éteint.

L'impression à Paris

Le verdict était, comme bien l'on pense, brûtement al-tendu. A peine les premiers journaux arrivent-ils sur le boulevard qu'on les arrache illéralement des mains des camelots.
En quelques minutes, les éditions succident aux éditions, et la nouvelle courant comme une trainée de poudre est partout connue et partout commentée.
L'animation est extrême,
Das groupes de gens du peuple se sont formés sur la
chaussee, cl.peu au courant du code, ils regrettent que
la peine de mort n'ait pas été prononcée. Be toutes parts
rotentissent des épithètes infamantes accolées au nom de
Dreyfus.

du traitre est le thème de tontes les conversations. On est auriout frappé de l'innamimié des juges sur la question de culpabilité, et sur celle de l'application de la peine. On rappelle aussi que des feuilles israéties, dont on consail l'instile campagne, complant sur un acquiltement, s'étaient d'avance incluées devant la sentence impartiale du conseil. Le monde israélité, oit Dreyfus complait naturellement de nombreux amis, est d'ailleurs dans la consternation. Aussitôt la nouvelle connue, les représentants des journaux étrangers se sont précipités vers le tétégraphe.

phe. Lambassade d'Allemagne, qui avait des agents pour la conségner d'heure en beure, a longuement communiqué vec Berlm; l'ambassade de Russie a également télé-raphité à L'efetersbourg. Au ministère de la guerre le général Mercier était très nuourse et très félicité.

La dégradation militaire elon toute probabilité, dans la cour de l'Ecolé que la lugubre parade de la dégradation mili-

militaire que la lugubre parade de la degradation militaire auxa iten.

En ce cas, ce dernier et sinistre épisode du procès ne escrait pour public, puisque, d'après les dernières preserbitions ministérielles, nui ne peut être admis dans l'intérieur d'un quartier militaire.

Toutefois, il est certain que le général gouverneur de Paris autorisera un certain nombre de représentants de la presse à y assister. Il se pourrait d'ailleurs que, pour douner pius de solennité à cette explation, en raison du caractère du crime, la chose se passat sur la place de l'Esplanade des invalides. Alors, le public pourrait naturellement y assister.

Il est d'usage constant que les galons et les insignes du condamné soient arrachés par le plus aucien sous-officier du peloton de garde, nême quand le condamné est un officier.

fficier du petoton de gauce, intende qualité employés dans si un officier.

L'ex-capitaine Preyfus, que les soldals employés dans se couloirs ou dans la cour, et que le lientenant de la arde républicaine chargé de le conduire appetalent, avec léférence: « Mon capitaine », n'est plus aujourd'hui que e nommé Dreyfus.

C'est ainsi, en effel, que le désigne le jugément qui la ranna.

Le lieu de la déportation

Le Figaro dit que le capitaine Dreyfus sera transféré : l'lie de Re, puis embarqué pour la Nouvelle-Caledonie.

### REVENDICATIONSFÉMININES

Les femmes, en montant à la Tribune pour y jeter leur cri de révolte et d'indépendance, sont descendues du piedestal sur lequel les avait placées l'admiration masculine. Est-ce par lassitude de son immobilité d'idole, par tentation de sa currosité de illile d'Eve que la femme a déserté l'autle où se brûlait l'encens des adorations? Celle à qui étaient éclus tous les pouvoirs de la souveraineté vient-elle aujourd'hui de gaieté de cœur réclamer les droits de l'égalité?

Non: c'est qu'elle a senti chanceler son trône, sous l'envahissement du progrès, sous les efforts.

Non: c'est qu'elle a senti chanceler son trone sous l'envahissement du progrès, sous les efforts sous l'envahissement du progrès, sous les efforts tes révolutions morales, dans l'apre mélèe des luttes matérielles. C'est que l'universel désir de seconer tous les lougs, de briser tous les lougs, de briser tous les lougs, c'est que l'universel désir de seconer l'occasion de parler, ex-détective, se donnant comme rétous les lougs, de briser tous les lougs, c'est que l'universel désir de seconer l'occasion de parler, ex-détective, se donnant comme rétous les lougs, de briser tous les lougs, de l'incresse de la liberté est montée jasqu'à elle: elle a sein à la disposition de M. Meyer, juge d'instruction, acté mis à la disposition de M. Meyer, juge d'instruction. Le nours de la presse a soulevé et au mement du il rentrait chez lui et disposition de M. Meyer, juge d'instruction, acté mis à la disposition de fonds an préjudice de l'extrêgige gauche.

M. Denoix termine son exposé sa milles nas et de lieurs. Elle a compris que son peuple de fidèles allait abandonner son temple pour le culte de l'inconstant et aveugle desse, et elle s'est vue, ellement contrainte de sacrifier à a traile. La réalité a terrassé le réve; la rose, effeuillée par la Poésie, l'a contraint de sacrifier à a traile. La réalité a terrassé le réve; la rose, effeuillée par la Poésie, l'a contraint de sacrifier à a traile. La réalité a terrassé le réve; la rose, effeuillée par la Poésie, l'acque de la presse a soulevé et l'extreme yaucès. L'en de l'entre d elimposmit pour gravaturi la vialeur inorviale dues institution destinate à economient au de resignite production à component e de configuration à component e de configuration de component e de component de configuration de component de component de configuration de component d

la famille. Vous composerez de savants plaidoyers, j'y apptaudis; mais vous aurez desappris l'éloquence de la beauté. Vous gustriez les malades, se vous approuve; mais aurez-vous encore cette délicatesse qui s'entend si bien à à soulager les maux de l'ême et à panser les blessures du cour?

Et puis avez-vous songé qu'en obtenant des droits vous vous créez des devoirs? A tout privilège incombe des charges, et les honneurs ont leur fardeau; il est bien lourd de responsabilité le sceptre du pouvoir, et la main qui le tient ne doit pas avoir de défaillances. Vous ignorez, sans doute, de quelle déboires, de quelles déceptions est marquée la route qui mène au succès; vous n'avez pas compté ceux qui tombent en chemin, victimes des rivalités et des haines, et vous ne voyez pas que le char du triomphateur écrase sous ses roucs les vaincus du sort.

Avant de renoncer définitivement au rôle qui vous est échu, jetez un regard sur les sécurités du passé et comparez-le aux incertitudes de l'avenir. Vous quittez un foyer où votre cexistence, abritée et protégée, n'avait rien à redouter des tempêtes du dehors. Tout cela, l'abandonnerez-vous sans regrets pour courir les hasards de la vie politique? Quelles compensations trouverez-vous, la satisfaction morale de prouver aux hommes que, malgré leur incrédulité et leurs dédains à notre égard, nous sommes capables des pensées les plus nobles, des conceptions les plus hautes, des tâches les plus complications prouvers pour suives de possèder les aptitudes processions pur sende a suives de possèder les aptitudes processions pur sende a suives de possèder les aptitudes processions pur sende a suives de possèder les aptitudes processions pur sende a suives de possèder les aptitudes processions pur sende a suives de possèder les aptitudes processions pur sende a suives de possèder les aptitudes processions pur sende a suives de possèder les aptitudes processions pur sende a suives de possèder les aptitudes processions pur sende a suives de possèder les aptitudes privates de la conquet d approuve; mais auresvous enorge cette delicateses approuve; mais auresvous enorge cette delicateses of the second is bien à à soulager les maux de l'âme et à panser les blessures du court?

Et puis avez-vous songé qu'en obtenant des droits vous vous créez des devoires à toute privilége incombe des charges, et les honneurs ont leur fardeau; il est bien lourd de responsabilité le sceptre du pouvoir, et la main qui le tient ne doit pas avoir de défaillances. Vous ignorez, sans doute, de queles débores, de quelles déceptions est marquée la route qui mêne au succès; vous n'avez pas compté ceux qui tomben en chemin, victimes des rivalités et des haines, et vous ne voyez pas que le chard ut riomphateur écrages sous ses roues les vaincus du sort.

Avant de renoncer définitérement au rôle qui vous est échu, jetez un regard sur les sécurités du passe et comparez-le aux incertitudes de l'avent. Vous quittez un foyer ou votre ceur se réchaufiait de ten dresse et d'affection; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'épanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris s'epanouissait dans toute la érenité des joies intimes; ou votre espris de partier de protiges ou ment de la courte

Paris, 22 décembre. — Nous avons dit que le soldat-dépulé Mirman venait de se voir infliger une puntition, dont le motif serait, parait-il, politique. Les renseignements à ce sujet sont assez vagues voic ce qu'on lit dans le cel vijet sont assez vagues yoic ce qu'on lit dans le celt Parisen: n Le soldat-député Mirman a été uits avant het soit a in prison régimentaire définire à séé prise par ordre du com-mandant Mazin, qui en avait, au prealable, réfère à l'admi-uistration superieure.

mandant Basis, qui en avait, au pressaber, escamandant Basis, qui en avait, au pressaber, esca"La punition n'a pas èté communiquée, bier matin, au rai"La punition n'a pas été communiquée, lier matin, au raisorte que les motifs n'en sont pas connus des chasseurs du 20
bataillon.
"Ceux qui, par leur situation, sont renseignés, se refusent
absolument à communiquer la moindre indication; bous
apposés as signature au bas d'un manifeste politique, c'estdire pour avoir fait acte de député n.
Trantre nact, on lit dans le Journal:

dire pour avoir fait acte de député.

D'autre part, on lit dans le Journal:

"Ce qu'il y a de certain, éest que ces jours derniers et pour une cause seulement soupeonnée, le commandant du 20e bataillon de classeurs à pied, où, on le sait, le députésoidat fait son service, infligeait une punition de prison à M. Wirman. Cette punition ne fut pas lue au rapporté dite, est autorise à labiter en ville. Voilà has doute pourquoi, us adjudant et un caporal sont allès le chercher, avant-hier soir, à son doniele, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Vincennes, pour le conduire purenent et simplement a la prison du quartier, où il est encore.

Sassure-ton, qu'un acte politique — la signature d'une protestation — accompit par le deputé soldat. Et on ajoute, faut-il le dire ? — que le minister de la guerre n'est pas étranger à la punition infligée à M. Mirman. "

## LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 22 décembre. — Les interrogadires et les perquisitions en matière d'affaires de chantage continuent régulièrement; mais MM. Dopfier et Clément se montreat de plus en plus circonspects dans leurs communications à la presse.

Au sujet de la déposition de M. Alasseur, député de Gien, le Progrès du Nord, qui, nous ne savous pourquoi, semble avoir une dent contre ce représentant, fait remarquer mahcleusement que, cochrairement fait remarquer mahcleusement que, cochrairement de 2 be cembre, n'ayant à cette époque que huit ans. Effectivement, notre information était incomplète; nous aurioss d'û dire que M. Alasseur avait été non victime du 2 bécembre, mais employé chez un oncle ancien déporté à Lambessa.

An point de vue de la thèse que nous soutenions, c'est-

### A MADAGASCAR

Arrivée d'officiers anglais Marseille, 22 décembre. - Le paquebot Amazone, des

nies.

A Tamalave, dape la que da acuentre, le leu se déclarait dans le quartier populeur de toma. Les compagnies de debarquement en Papira et du Mugon ent aide a étendre l'incendie qui a dévoré 300 casea nortron. On croit que ce sinistre est du à la maiveillance. La plupart des perles sont supportées par des Francias, dont les habitations ent été pultées en incendiées.

Le 21 novembre, l'imprimerie du Madguacar a été l'objet d'une violation avec effraction de la part du chef de la police hova, accompagné d'une dizante d'individus. Les portes et les cidures ent eté reuversées et un chassis pret pour la mise aous presse à été déstruit.

Séance du samedi 22 décembre 1894 Présidence de M. Banson, président seance est ouverte à 2 heures. Remercrements de la Russie

M. LE Phisiodent. — J'ai rocu de M. le chargé d'affaires e Russie une lettre par laquelle il me fait savoir que l. le barou de Mobrenbleum à transfiné à Saint-Péders-ourg le comple-reindu de la séance de la Ghambre des épulés consacrèe à la mémoire de l'empereur Alexandre

Le lexte du discours prononcé par le président ainsi que le compte rendu de la séance ont été placés sous les yeux de Sa Majesté. Très sonsible aux sentiments exprimés par la Chambre, Sa Majesté a donné à sou ambossadeur l'ordre de faire parvenir au président de la Chambre ses sincère remer-ciments ainsi que ceux de l'impératrice mère. (Applau-diagements)

### LA LOI CONTRE LA PRESSE

M. Dexorx. — Jo dépose une proposition de loi modi-fiant la législation de la presse. Jo demande l'argence, Cris nombreux. — Laezi Lisez; M. Dexorx lit l'exposé des motifs et rappelle la loi de 1881.

M. DENOR III l'expose des motifs et rappelle la loi de 1881.

Au lendenmin de l'équipée boulangiste, dit-li, on proposa une modification à la loi sur la presse. Pina tard, M. Reinach (Ah! Ah!) proposa de revenir au droit commun. Tous les esprils sages vertent meltre un frein, au débordement d'injures et d'outrages qui s'étale dans la presse. (Oli: Ou!)

M. de BERNIS.—On l'à qu'à bien se conduire, on ne sera pas injurie. (Applandissements, le la loi de l'entre de la loi de l'entre d'outrage de l'entre d'outrage d'impalience à diverses reprises.

Les conversations particuliers enpechent d'entendre toraleur. Le mot «seradalisere» parvient jusqu'a nons. M. Gamaro — Parlez-nous donc des fraudes de Toulouse!